



NUMÉRO	SUJET
69-2021	Comptes 2020
	RESPONSABLE(S) POLITIQUE(S)
	Chantal Landeiro

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

En vertu des dispositions statutaires, le Comité de direction vous présente son rapport de l'exercice comptable 2020. Nous procéderons tout d'abord à un commentaire général sur les résultats de l'année écoulée avant de présenter le compte de fonctionnement avec ses commentaires explicatifs spécifiques et mentionner la marge d'autofinancement. Viendront ensuite la présentation du bilan ainsi que les explications sur les attributions au fonds de réserve.

Commentaire général sur les comptes 2020

Le bouclage des comptes présente un excédent de charges de **CHF 199'343.62** pour un budget 2020 qui affichait une projection de déficit de CHF 130'640.

Cet écart est principalement dû à des corrections sur les exercices précédents (CHF 127'686.17) ainsi que l'augmentation des amortissements sur les préavis extra-budgétaires.

Pour le reste, les charges sont maîtrisées. La présentation des comptes ci-après démontre que les engagements sont globalement respectés dans les différents chapitres.

Compte de fonctionnement

Les annexes 1.1 et 1.2 présentent le compte de fonctionnement par classification administrative et par nature de charges et de produits. Les charges de la Région de Nyon s'élèvent à **CHF 9'386'524.52** pour une prévision de **CHF 10'777'000**.

Afin de garantir une lecture cohérente des comptes, certains ont été renommés en fonction du nouveau plan comptable : comptes XXX.3650 Conventions, XXX.3651 Soutiens réguliers et XXX.3652 Soutiens ponctuels. Les anciennes dénominations ont été conservées afin de garantir le suivi par rapport aux années précédentes. Ces comptes sont identifiés par un astérisque (*).

Vous trouverez ci-dessous divers commentaires et explications par chapitre.

10. Autorités

100.3003 Dépassement de plus de CHF 10'000 du budget alloué aux jetons de présence des membres des commissions du Conseil intercommunal. Ci-après un tableau montrant l'évolution de ces montants.

		2018	2019	2020
Commissions permanentes	CoFin	1890.00	2733.75	5175.00
	CoGes	1890.00	4770.00	9123.75
	Autres*	2848.50	4276.25	2598.75
Commissions ad hoc		4218.75	5995.80**	3948.75
TOTAL		10'847.25	17'775.80	20'846.25

*Colnv, Commission du tourisme, Commission de l'économie

**Dont CHF 1485 pour le Groupe technique sur la démarche organisationnelle

100.3101 Dépassement du budget lié à la location du matériel de vote électronique (« zapettes ») et au matériel de sonorisation nécessaire au fonctionnement du Conseil intercommunal selon les normes sanitaires liées au COVID-19.

101.3003 Dépassement du budget des vacances du Comité de direction pour pallier l'absence de secrétaire général entre mars et septembre 2020.

	2018	2019	2020
Comité de direction	147'872.50	138'055.75	147'456.40

Montants cumulés des comptes 101.3001, 101.3002 et 101.3003

11. Administration

110.3111 & 3113 Le parc informatique a été totalement renouvelé permettant ainsi à tous les employé(e)s de faire du télétravail. Ce renouvellement avait été prévu au budget 2020. L'appel d'offres effectué et les discussions avec plusieurs partenaires potentiels ont permis d'optimiser au mieux se renouvellement.

110.4356 D'une part, les montants de facturation à des tiers avaient été alloués à cette ligne budgétaire pour des services facturés aux communes non-membres. Si ces prestations ont été fournies par les collaborateurs de la Région de Nyon, elles ont été allouées au dicastère correspondant.

D'autre part, une réorganisation des sociétés Télé-Dôle SA et Sofren SA a généré une diminution des prestations de la Région à ces sociétés et donc une diminution de la facturation de celles-ci.

13. Service du personnel

130.3011 La diminution de ce poste est liée à la réorganisation du Secrétariat régional et à la vacance du poste de secrétaire général.

130.3030 Un rattrapage des décomptes AVS/AI/APG/AC de 2019 a été fait sur l'année 2020.

14. DISREN

140.3901 Imputations en frais de personnel conformément aux préavis DISREN déjà votés par le Conseil intercommunal.

16. Tourisme

Global La participation de la Région au fonctionnement de Nyon Région Tourisme est prélevée directement sur le FRET avec l'accord de la Commission du tourisme.

160.4360 & 4510 Les montants liés au Tourisme de nature sont directement intégrés au préavis 69-2016 Demande de crédit de CHF 250'000 pour un poste de coordinateur

tourisme de nature dans le cadre d'un programme de développement quinquennal.

160.4520 La participation des communes définie dans des conventions prend en compte 6 mois de l'exercice 2019.

18. Mobilité

180.3650 Le montant de CHF 35'135.11 est la participation de la Région au réseau VLS, il n'était pas prévu au budget 2020 et fait suite à l'amendement du Conseil intercommunal au préavis 62-2021 Demande de crédit de CHF 316'216.40 (TTC) pour le soutien au fonctionnement du réseau VLS « Région de Nyon » jusqu'à fin juin 2025.

21. Participation

210.4001 Le montant encaissé est plus faible que celui prévu par le budget, notamment à cause d'une surévaluation de la croissance démographique.

22. Services financiers

220.3186 Le Comité de direction a décidé de passer en pertes sous ce compte la participation attendue des communes liée à la fin du mandat pour la RDU Nyon-Prangins qui avait été comptabilisée au budget sous le compte 420.4520. Un montant de CHF 74'580 correspond aux frais liés à cette étude dont l'accompagnement technique.

Plusieurs montants comptabilisés en transitoire depuis 2012 ont également été soldés dans ce compte.

23. Amortissements, attribution aux réserves

230.3315 Le Comité de direction a décidé de clôturer sur 2020 un grand nombre de préavis d'investissement extrabudgétaire. Le détail de ces amortissements se trouve en annexe 1.6 de ce préavis. Le total des amortissements s'élève pour 2020 à CHF 258'852.72 contre CHF 134'002.96 aux comptes 2019.

82. Promotion économique régionale

Afin de garantir une lecture cohérente des comptes, certains comptes ont été renommés. Les anciennes dénominations ont été conservées afin de garantir le suivi par rapport aux années précédentes. Ces comptes sont identifiés par un astérisque (*).

820.3650 Cette ligne correspond à notre participation à la Filière bois et au soutien pour les apprentis (mesure App/App).

820.4361 Conformément au préavis 47-2019 Mesures de promotion pour la mobilité, CHF 85'000 sont prélevés au fonds TP pour le financement du Guichet Mobile.

820.4510 Participation du Canton pour la Filière bois et le Prix à l'innovation. Le montant budgétisé en 2020 comprenait le montant directement attribué au préavis pour le Guichet Mobile.

Autofinancement

L'annexe 1.3 présente le détail de la détermination de la marge d'autofinancement, qui s'élève à CHF 537'006.05.

Elle se répartit comme suit :

Fonctionnement	59'509.10
DISREN	631'033.36
FRET	138'412.01
TP	-291'948.42
Total	537'006.05

Il est à noter que la marge d'autofinancement liée au fonctionnement de notre association est à nouveau positive, contrairement à l'exercice précédent.

Bilan

Le bilan détaillé vous est présenté dans l'annexe 1.4 du préavis. On y observe notamment une variation du total de ses actifs qui passent de CHF 6'272'949.09 à CHF 6'653'517.73.

Il faut relever que le compte 9282.100 Réserve générale a été soldé et crédité au compte 9290.100 Capital.

Afin de compléter le détail du bilan, plusieurs tableaux vous sont présentés en annexes :

- Annexe 1.5 : détail des comptes dédiés à des projets spécifiques. Tableau qui présente pour cet exercice les dépenses et les participations reçues ainsi que le solde du compte en début et en fin d'exercice. Le compte 9139.124 Etude STEP est soldé.
- Annexe 1.6 : détail des investissements (préavis). Tableau qui présente l'évolution durant l'exercice des préavis ouverts classés par catégories (Région, TP et DISREN) en détaillant les dépenses, recettes, amortissement et prélèvement sur des fonds.
- Annexe 1.7 : détail des fonds de réserves. Tableau détaillant les attributions et prélèvements sur les fonds de réserves (DISREN, FRET et TP) de l'exercice.

Engagement hors bilan

Conformément aux dispositions légales en la matière, nous listons ci-dessous les engagements hors bilan. Il s'agit des cautionnements suivants :

- **CHF 2'104'050** concernant prêts LDER en faveur de Télé-Dôle SA
- **CHF 194'885** concernant prêt LADE, préavis 12-2012 Transport de gravier par le rail

Audit des comptes

Les présents comptes ont fait l'objet d'un contrôle dans les locaux de la Région de Nyon par la société fiduciaire Heller SA en date du 28.04.2021. Une copie de leur rapport a été remise à la Commission des finances, qui est également jointe en annexe du présent préavis.

Annexes

En plus des différentes annexes mentionnées dans ce préavis, nous présentons un rapport sur l'utilisation de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires en 2020. Ce rapport répond aux dispositions de l'article 20 du règlement adopté par 45 communes. Ce rapport a été étayé afin de répondre à la demande du Conseil intercommunal (postulat Costiou).

- 1. Tableaux des comptes 2020
 - 1.1 Comptes de fonctionnement 2020

- 1.2 Charges et produits par natures 2020
- 1.3 Autofinancement 2020
- 1.4 Bilan au 31.12.2020
- 1.5 Comptes de projets, situation 2020
- 1.6 Investissements 2020
- 1.7 Fonds de réserve 2020

- Rapport Heller SA sur la vérification des comptes de l'exercice 2020
- Rapport sur l'utilisation de la taxe de séjour

Conclusion

Le Comité de direction, conscient des difficultés financières de la Région de Nyon, a tout mis en œuvre afin de se redonner les moyens de ses engagements en faveur de ses communes membres.

L'exercice 2020 est dans la continuité des décisions prises ces dernières années en réduisant certains postes. Ainsi, il permet à notre association de retrouver une marge d'autofinancement (pour le fonctionnement), nécessaire pour anticiper de futurs préavis extrabudgétaires.

Lors du bouclage des comptes 2020, une attention particulière a été portée au toilettage de ceux-ci afin de les rendre plus lisibles.

Le Comité de direction sera attentif et veillera à tenir cette ligne pour permettre le bon fonctionnement de notre association.

Décision du Conseil intercommunal

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal

vu le préavis du Comité de direction PR 69-2021 relatif aux comptes 2020,
ouï le rapport de la Commission des finances,
attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide d'accepter les comptes 2020 tels que présentés.

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 29 avril 2021, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Gérald Cretegy
Président

Boris Mury
Secrétaire général